

a parlé du projet de banque de terres en Saskatchewan. Je prie le député de Lisgar de cesser de citer le *Free Press Weekly* qui, à mon avis, ne s'est pas montré l'ami des cultivateurs. Je l'invite à venir en Saskatchewan, à s'y entretenir avec les cultivateurs et à apprendre ce qu'ils pensent du projet de banque de terres du gouvernement de cette province. Je sais que le député de Meadow Lake (M. Cadieu) trouve cette idée intrigante. Je sais que les cultivateurs de ma circonscription la trouvent intrigante aussi et je sais que le Syndicat national des cultivateurs pense qu'elle ne va pas assez loin. Ils ne s'opposent pas au projet pour la raison que le député de Lisgar a donnée. Ce député est tellement loin de la réalité que cela, n'est même plus drôle. Je l'invite à nouveau à venir s'entretenir avec les cultivateurs de ma province.

Selon ce projet, on achètera des terres aux vieux cultivateurs qui veulent vendre leur exploitation et on les louera ou les vendra aux jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture. J'insiste sur le fait que l'âge moyen des cultivateurs de la Saskatchewan est de 57 ans. Il faut faire quelque chose pour aider les jeunes; c'est là un des principaux objectifs du projet des réserves foncières. Un deuxième objectif est de s'assurer que les terres ne tombent pas aux mains des gros cultivateurs ou des propriétaires étrangers mais qu'elles iront aux petits cultivateurs, à ceux qui ont besoin d'un demi-mille carré de terrain supplémentaire pour agrandir leur exploitation agricole. Cela intéresse mes commettants et cela m'intéresse personnellement.

En outre, le gouvernement de la Saskatchewan a présenté un projet de loi sur les investissements étrangers visant à restreindre l'achat de terres par des étrangers. Le comité de l'agriculture de cette assemblée législative provinciale étudie présentement ce projet de loi. C'est le genre de mesure radicale à laquelle devrait songer le gouvernement fédéral et qu'il devrait appliquer à l'échelon national. Ce gouvernement provincial a pris toute une gamme de mesures, même si ses pouvoirs sont limités. Le gouvernement fédéral devrait agir de même, parce qu'il a les pouvoirs, l'autorité et les deniers nécessaires pour le faire. Si nous voulons vraiment nous soucier des agriculteurs, le gouvernement doit agir sur-le-champ.

Les sociétés de machines agricoles ne nous affectionnent peut-être pas et les magasins à chaîne non plus. Certains secteurs de l'agrinégoce peuvent ne pas nous estimer, mais il nous faudra casser les pieds de certains si nous voulons accomplir quelque chose d'utile pour nos agriculteurs. Ce sont les agriculteurs qui m'intéressent, monsieur l'Orateur, à l'encontre du parti conservateur qui s'intéresse davantage à promouvoir la cause de la Federal Grain ou même celle de certains fabricants de machines agricoles.

Je voudrais maintenant formuler certains propos au sujet de la dette agricole. Je crois qu'ils se rattachent à la Société du crédit agricole. Nous nous proposons de majorer de \$45,000 à \$100,000 la somme maximale d'un prêt. Je demanderais au ministre de l'Agriculture quelles seront les répercussions de cette mesure sur les coopératives agricoles. Une coopérative agricole composée de cinq, six ou sept personnes sera-t-elle astreinte au maximum de \$100,000 prévu dans le bill? Je me reporte de nouveau à un mémoire présenté récemment au cabinet par la Fédération canadienne des agriculteurs. Coiffé du titre «Les coopératives de production», on y lit:

Qu'on demande de toute urgence aux gouvernements fédéral et provinciaux de mettre à la disposition des coopératives de production les avantages des programmes gouvernementaux afin que

chaque membre d'une coopérative soit reconnu comme l'exploitant d'une ferme à part.

Je demande au ministre de l'Agriculture de confirmer le fait, quand le bill arrivera au comité, que ses dispositions traitent les coopératives de cette manière. Sinon, monsieur l'Orateur, nous devons présenter des amendements à cette fin. Je désire faire un autre commentaire en ce qui concerne le plafond de \$100,000 prévu dans le bill. Je pense que lorsque l'honorable député de Battleford-Kindersley (M. Thomson) a parlé de cette disposition il y a quelques jours, il a dit qu'il se sentait légèrement gêné par le volume de la dette que ce plafond pourrait impliquer. Je sais que de 1965 à 1968, lorsque la situation apparaissait sous un jour assez favorable dans l'Ouest du Canada, beaucoup d'agriculteurs ont emprunté des sommes importantes à la Société de crédit agricole et à d'autres organismes de prêts. Alors le fond du marché agricole s'est effondré. Comme résultat des agriculteurs font faillite.

Il y a des agriculteurs dans ma circonscription qui ont des dettes et qui ne savent comment ils y feront face. Ils m'envoient des lettres au sujet de ce problème et chaque fois que je vais dans ma circonscription les gens me parlent de leurs dettes agricoles et se demandent comment ils pourront s'acquitter de leurs emprunts. Je voudrais signaler aux députés certaines statistiques que la Société du crédit agricole a publiées la semaine dernière et qui indiquent le pourcentage des prêts agricoles en souffrance de 1969 à 1972. Nous y découvrons qu'en 1969-1970, au début de la récession, 1.6 p. 100 des prêts consentis par la Société du crédit agricole étaient en souffrance. Cette proportion s'est établie à 18.9 p. 100 en 1970-1971, et à 21.7 p. 100 en 1971-1972.

Ces statistiques de la SCA prouvent indubitablement que des cultivateurs sont endettés, et qu'ils ne pourront pas facilement rembourser leurs prêts. Je le répète, monsieur l'Orateur, nombre d'entre eux font faillite chaque semaine dans les Prairies, et de fait, dans toutes les régions du Canada. Je n'en ai pas contre la Société du crédit agricole, mais contre les politiques gouvernementales qui ont créé cette situation dans le domaine de l'agriculture au Canada.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, nous devons bientôt prendre certaines mesures positives pour sauver l'agriculture. Nous devons agir à l'égard des taux d'intérêt. Nous devrions abaisser les taux d'intérêt et accorder des prêts exempts d'intérêt aux jeunes cultivateurs et aux petits cultivateurs qui veulent élargir leurs exploitations pour en assurer la rentabilité. La chose devrait et pourrait se faire. Nous faisons chaque année l'aumône de millions de dollars aux grandes sociétés, par l'intermédiaire des programmes du MEER et autres, mais quand il s'agit du cultivateur, nous nous entêtons à lui imposer les taux d'intérêt courants. Ce n'est pas juste et cela ne peut durer si nous voulons conserver la vie rurale qui est représentée dans notre pays par la ferme familiale.

Je pourrais mentionner ce soir nombre d'autres sujets, mais, essentiellement, monsieur l'Orateur, j'ai fait état des principales inquiétudes que ce bill suscite au sein de mon parti. Les députés qui ont pris la parole avant moi en ont mentionné quelques autres. L'essentiel et le principal, c'est que nous devons conserver la ferme familiale comme unité de base de la production. Depuis quelques années, le ministère de l'Agriculture et sa commission de planification parlent d'éliminer progressivement la ferme familiale, de regrouper les fermes, d'adapter l'agriculture et de faire les unités plus grandes et plus rentables. J'aimerais rappeler à certaines de ces personnes, les bureaucrates et